



## **Avis du CSE du Réseau France 3 sur la phase 3 du projet CAMPUS**

Projet d'installation dans leurs espaces de travail (macrozoning et microzoning), des Directions s'établissant dans les bâtiments MFTV, Quadrans, Valin et Ponant Parc.

---

Dans la continuité du métazoning sur lequel le CSE a déjà été consulté, la phase 3 du projet CAMPUS porte sur le macrozoning et le microzoning, autrement dit l'installation dans leurs espaces de travail des Directions s'établissant dans les bâtiments MFTV, Quadrans, Valin et Ponant Parc. Elle présente l'aménagement détaillé des futurs espaces dans ces 4 bâtiments.

Le projet s'inscrit dans la stratégie du groupe qui vise d'une part à rassembler ses équipes parisiennes sur des bâtiments à proximité ou au sein du même bâtiment afin de favoriser les synergies et mutualisation entre équipes, d'autre part à rationaliser les implantations immobilières du groupe, tout en s'adaptant aux nouveaux besoins et manières de travailler, notamment avec le développement du télétravail.

Les représentants du personnel au CSE du Réseau France 3 sont donc particulièrement attentifs aux impacts du projet sur l'organisation du travail, les conditions de travail, la santé et la sécurité.

Le questionnaire réalisé par le cabinet Technologia traduit le rejet du projet par les salariés de France 3 Paris Ile de France. 70% affirment que les infos dont ils disposent sont insuffisantes. 57% des répondants n'adhèrent pas au projet. Ils sont 60% à se dire inquiets, 42% sont pessimistes, 36% se sentent trahis et 15% sont en colère.

A l'aune de ces retours, les représentants du personnel ne peuvent que s'interroger sur la démarche dite participative engagée par la Direction.

Sur leur périmètre, les élus au CSE du Réseau France 3 ne peuvent que constater que le projet va dégrader les conditions de travail des salariés de France 3 Paris Ile de France et de la direction du Réseau France 3.

Plusieurs éléments pourraient conduire à exposer les salariés à des risques professionnels qu'il est nécessaire de prendre en compte et de prévenir. Le CSE s'inquiète des conséquences du projet sur la santé des salariés, leur sécurité et leurs conditions de travail.

Les élus formulent plusieurs observations :

- Ils dénoncent l'iniquité de traitement dans la conduite du projet : des équipes du siège sont considérées comme hors périmètre car leur espace de travail ne fait plus l'objet d'un réaménagement. C'est le cas en particulier de la rédaction nationale.
- Ils s'étonnent des différences de taux de partage d'un service à l'autre, parfois pour le même métier, sans logique apparente. Ainsi au sein de la rédaction de France 3 Paris Ile de France, où le travail sur site est largement majoritaire, le taux de partage est plus important que dans des services où le télétravail est largement pratiqué. Cela aboutira à une double peine pour les salariés concernés : pas d'accès au télétravail et des conditions de travail dégradées.
- Ils constatent que le bâtiment de la MFTV concentre les difficultés : les espaces dédiés aux postes de travail y sont plus faibles et les espaces sont moins lumineux.
- Les élus notent pourtant que dans le même temps, des superficies du site de Ponant Parc restent inoccupées. Elles auraient pu accueillir la direction du Réseau France 3.
- Les aménagements et les ratios de surface projetés laissent craindre des ambiances sonores mettant à mal la capacité des salariés à faire leur travail : concentration, confidentialité, etc.
- Dans les locaux de France 3 Paris Ile de France, les densités d'occupation et la non-conformité de certaines distances entre équipements de travail pourront entraver la libre circulation des personnes en situation de mobilité réduite.
- Cela pose également la question de la sécurité incendie. Que prévoit la Direction pour garantir la sécurité des salariés en cas d'évacuation ?
- Les experts n'ont pas obtenu d'information sur les débits d'air, ce qui laisse craindre que leur conformité n'ait pas été vérifiée. Ce sujet est pourtant central et réglementaire au regard notamment des risques sanitaires et de l'inconfort qui peuvent en découler.
- Le besoin des espaces de stockage, de rangement et des vestiaires ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte.
- Ils regrettent que la rénovation et l'adaptation du restaurant d'entreprise de la MFTV ne soit pas intégrée dans le projet, ce qui va contribuer à dégrader le cadre de travail des salariés du site, alors que l'affluence est amenée à augmenter et à détourner les salariés de la restauration collective.

Les élus insistent sur la particularité de la situation de France 3 Paris Ile de France. Ils alertent la direction sur le contexte dans lequel elle entend y déployer ce projet immobilier. Les équipes sont déjà très fragilisées par leur histoire récente : l'incendie de leur station, un déménagement au siège de France Télévisions contre l'avis des salariés, vécu comme un traumatisme, la perte

des équipes techniques de la station, des conditions de travail largement dégradées depuis ce déménagement. 83% des répondants de France 3 Paris Ile de France pensent que le projet Campus se traduira par une nouvelle dégradation des conditions de travail.

La Direction a-t-elle bien pris la mesure de la situation ? Déploie-t-elle malgré tout ce projet en connaissance de cause ?

Le projet Campus interroge les impacts pour le management, qui sera en première ligne dans la conduite du changement. Les managers devront à la fois adapter leur management (sans pour autant savoir comment faire), gérer les aspects concrets de mise en œuvre du travail de leurs équipes dans la logique des bureaux partagés, ce qui les expose aussi fortement aux critiques et aux insatisfactions des équipes.

A terme, le projet pourrait être à l'origine de risques psychosociaux en lien avec :

- Les ambiances sonores,
- La difficulté à réaliser son travail dans les nouveaux environnements de travail faute de moyens suffisants (places, espaces collaboratifs...),
- Les relations de travail dégradées, en particulier les jours de plus forte affluence,
- L'isolement de certains salariés en cas d'utilisation du télétravail comme solution de repli face à des conditions de travail insatisfaisantes,
- A terme, des arrêts maladies pourrait apparaître et l'absentéisme augmenter, voire des démissions.

### **Mesures d'amélioration à mettre en place**

Les membres du CSE du Réseau France 3 demandent à la Direction de prendre en compte l'ensemble de ces éléments et de mettre en place des actions visant à supprimer les risques identifiés en s'appuyant notamment sur les propositions du rapport Technologia reprises dans le tableau de synthèse en fin de rapport.

Les représentants du personnel au CSE du Réseau France 3 demandent à la Direction de tout mettre en œuvre pour un traitement équitable des salariés avec en particulier :

- Le respect des dispositions du code du travail en matière de circulations des personnes handicapées, de vestiaires, etc.
- Une vérification et précision des éléments relatifs aux taux de partage au regard des contraintes métiers relevées,
- Une utilisation optimale des surfaces disponibles, avec notamment une réflexion pour dédensifier le site de MFTV au profit des surfaces inoccupées du site de Ponant Parc,
- Concernant les salariés de France 3 Paris Ile de France, la tenue par la Direction de ses engagements antérieurs de ne pas modifier les surfaces de travail de ces équipes déjà très fragilisées. Il en va de la santé des salariés,
- Une vérification du renouvellement d'air et une présentation des résultats au CSE,
- La mise en œuvre d'aménagements et de matériaux afin de porter les ambiances physiques de travail aux niveaux les plus performants, en particulier en termes

- d'acoustique ; les élus recommandent à la direction de se faire accompagner d'un acousticien,
- Une rénovation rapide du restaurant d'entreprise du site MFTV.

Les représentants du personnel au CSE du Réseau France 3 demandent en outre à la Direction de prendre la mesure de l'exposition des salariés de France 3 Paris Ile de France aux risques psychosociaux et de déployer dès à présent l'ensemble des moyens pour prévenir l'exposition des salariés à ces risques.

En s'appuyant sur l'ensemble de ces éléments, les élus du CSE du Réseau France 3 estiment que le projet tel qu'il est, comporte un risque significatif de dégradation des conditions de travail du personnel.

En conséquence, les représentants du personnel au CSE du Réseau France 3, émettent un avis négatif sur les incidences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail résultant du projet à date et demandent à la Direction, tel que le prévoit le code du travail de mettre en place des mesures visant à supprimer les risques identifiés et leurs conséquences, et de satisfaire ainsi à son obligation de sécurité de résultat en matière de santé au travail.

Conformément à la loi, ils demandent à la direction d'apporter des réponses écrites aux différents éléments de cet avis.

**Adopté à l'unanimité des 25 votants  
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

**Paris, le 6 décembre 2023**